

Fiche de poste

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)

Spécialité : Pharmacie Hospitalière

Entre :

Etablissement 1 (employeur) :

Etablissement Public de Santé Alsace Nord - 141 Avenue de Strasbourg, **67170 BRUMATH**

Service de rattachement : Service de Pharmacie

Chef du service : Dr Cathy NONNENMACHER

Composition équipe actuelle : 3.3 ETP pharmaciens

Quotité : 50%

Structure 2 :

Centre Hospitalier D'Erstein – 13 Route de Krafft, **67152 ERSTEIN CEDEX**

Service de rattachement : Pharmacie du GCSMS du Bas-Rhin, adossée au Centre Hospitalier d'Erstein

Chef du service : Dr Anne GUNTZ

Composition équipe actuelle : 2 ETP praticiens hospitaliers

Quotité : 50%

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Pharmaciens + N°RPPS à la date de prise de poste (exemple : 1^{er} novembre 2022 ou 1^{er} mai 2023)

Spécialité concernée : Pharmacie Hospitalière

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :

▪ **Activités cliniques**

- Contribution à l'analyse pharmaceutique de niveau 2 (selon le référentiel de la SFPC) des prescriptions informatisées via le logiciel Cariatides®.
- Poursuite du déploiement de la conciliation médicamenteuse d'admission à l'EPSAN ; elle avait été mise en place par le précédent ASTP dans 3 unités de gérontopsychiatrie.
- Poursuite du déploiement de la conciliation médicamenteuse d'admission pour les établissements membres du GCSMS du Bas-Rhin ; elle avait été mise en place par le précédent ASTP au SSR du Centre hospitalier d'Erstein ville
- Initiation de la conciliation des traitements médicamenteux dans les unités de psychiatrie du Centre Hospitalier d'Erstein et développement de l'expertise pharmaceutique clinique des prescriptions, permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions.
- Mise en place de la conciliation médicamenteuse de sortie.
- Réévaluation des thérapeutiques médicamenteuses chez la personne âgée et identification des prescriptions potentiellement inappropriées en lien avec les médecins somaticiens et psychiatres.
- Participation à l'activité d'expertise en psychopharmacologie, en collaboration avec l'unité fonctionnelle du CREPP. Cette nouvelle unité, coordonnée par le Dr Hervé Javelot, constitue une nouvelle structure interne à l'EPSAN, mais déployée dans son activité pour l'ensemble de la Région Grand'Est. Le CREPP GE s'inscrit dans le prolongement direct de l'activité de Pharmacopsy Alsace (existant depuis 2013) et a obtenu en Octobre 2021 une labélisation officielle par l'ARS Grand'Est qui lui a octroyé des moyens dédiés à compter de 2022. Ce dispositif innovant constitue une première au niveau national avec la reconnaissance officielle et le financement d'une activité de pharmacie clinique spécialisée en Santé Mentale à l'échelle d'une grande région.

▪ **Activités pédagogiques**

- Participation le cas échéant à l'encadrement d'internes en DES de pharmacie hospitalière pour les activités d'analyse pharmaceutique et de conciliation médicamenteuse et encadrement d'externes en pharmacie.
- Participation à des actions de formation à destination du personnel soignant (notamment lutte contre l'iatrogénie médicamenteuse et rappels sur les médicaments à risque).
- Réunion d'information pour les préparateurs en pharmacie.

▪ **Activités de recherche**

- Participation au projet de recherche « *EVALUATION DES EFFETS ANTICHOLINERGIQUES DES MEDICAMENTS EN POPULATION PSYCHIATRIQUE* » porté par le Dr Hervé Javelot (PH pharmacien, CREPP GE basé à l'EPSAN) en collaboration avec le développeur informatique du logiciel Cariatides®, le GIP Symaris.
- D'autres activités de recherche pourront se développer en collaboration avec le CREPP GE.
- Des opportunités de communications en congrès et/ou de publications pourront être proposées à l'ASTP en fonction des projets en cours.

- **Participation à des activités d'enseignement**

- Participation/intervention aux journées de l'APHAL (Association des Pharmaciens Hospitaliers d'Alsace et de Lorraine) et des journées annuelles « PharmacoPsy Alsace ».
- Animation de formations à destination des pharmaciens et internes sur la question des médicaments psychotropes et des maladies mentales.

- **Activités transversales**

- Participation à la coordination ville-hôpital à travers l'activité de conciliation médicamenteuse d'admission et de sortie.
- Participation à l'éducation thérapeutique des patients en santé mentale.
- Réalisation d'audits en lien avec les processus du circuit du médicament.

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :

L'état des lieux de la filière Pharmacie a permis d'identifier les enjeux et objectifs majeurs :

- **Optimiser la qualité et la sécurité de la prise en soins des patients** par le développement de la pharmacie clinique et plus largement par l'optimisation et la sécurisation du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles;
- **Développer le bon usage des produits pharmaceutiques ;**
- **Favoriser les coopérations inter-pharmacies** du GHT ;
- **Développer l'implantation, le partage** en termes de bonnes pratiques, de formations et de retours d'expérience.

Orientations N° 3 du Projet Pharmaceutique du GHT : *Développer et renforcer la pharmacie clinique*

La pharmacie clinique inclut la notion de pharmacie de proximité au plus près des unités de soins. Les activités de pharmacie clinique sont construites et réalisées en appui des activités médicales et des filières développées dans le projet médical partagé. Il s'agit d'analyse et de validation pharmaceutique des prescriptions, de conciliation médicamenteuse, de mise à disposition de conseils, d'informations auprès des équipes médicales, soignantes et aussi des patients et de participations à des programmes d'éducation thérapeutique. L'objectif est de construire au sein du GHT un projet commun de pharmacie clinique en intégrant différents axes :

- **Développement des pratiques de pharmacie clinique**

L'objectif est le déploiement et l'approfondissement de la pharmacie clinique dans tous les établissements du GHT, adaptés à chacun des établissements de santé et à leur niveau de mise en œuvre actuel. Le développement des pratiques de pharmacie clinique est lié aux activités réalisées dans chaque PUI, aux ressources pharmaceutiques disponibles et à la formation des professionnels.

- **Partage d'expériences**

Le partage d'expérience entre les pharmaciens du GHT est indispensable. L'idée est de s'appuyer sur l'expertise acquise pour développer des activités de pharmacie clinique permettant l'homogénéité des pratiques et/ou des organisations nécessaires à la prise en soins des patients de chaque établissement de santé au cours de leur parcours de soins. Ce sont typiquement des activités de proximité.

Contexte :

Le projet s'inscrit pour les 2 établissements dans le cadre du déploiement de la pharmacie clinique, qui permet d'optimiser la prise en charge médicamenteuse. Il est donc centré sur le patient et les produits de santé.

Présentation de l'établissement 1, du service concerné :

L'EPSAN est un établissement hospitalier public assurant la prise en soins des troubles de la santé mentale; la prise en charge est à la fois intra-hospitalière (354 lits d'hospitalisation complète) et ambulatoire via 24 hôpitaux de jour et 12 CMP.

Aux unités spécialisées en psychiatrie s'ajoutent 72 lits en USLD, 40 lits en FAM et 24 lits en MAS.

Outre les activités de gestion, d'achats, d'approvisionnement et de vigilances dans le domaine des médicaments et des dispositifs médicaux, la PUI de l'EPSAN assure la dispensation des médicaments à destination des patients des structures d'hospitalisation complète et des hôpitaux de jour. Toutes les prescriptions médicamenteuses sont effectuées *via* le logiciel Cariatides® et la totalité des ordonnances fait l'objet d'une analyse pharmaceutique, avec émission de recommandations pharmaceutiques *via* ce même logiciel d'aide à la prescription et à la dispensation.

En parallèle d'une activité de pharmacie clinique « classique » (centrée sur l'analyse pharmaceutique des prescriptions) a été développée une activité plus spécialisée, à orientation de conseils (ressources bibliographiques à des fins d'information et orientation décisionnelle dans le cadre de l'expertise en psychopharmacologie) pour l'optimisation de la prise en soins médicamenteuse en psychiatrie. Cette activité est réalisée sous la responsabilité du pharmacien responsable du CREPP GE depuis le 01/03/22 et s'inscrit dans le prolongement de l'activité associative réalisée par Pharmacopsy Alsace depuis 2013.

Présentation de l'établissement 2 : Pharmacie du GCSMS du Bas-Rhin, adossée au Centre Hospitalier d'Erstein

La pharmacie du GCSMS du Bas-Rhin dispense les médicaments et autres produits pharmaceutiques pour trois établissements : le Centre Hospitalier d'Erstein, le centre Hospitalier d'Erstein Ville, et trois sites de l'ADAPEI Papillons blancs d'Alsace localisés à Lingolsheim, Duttlenheim, Hoenheim.

Centre Hospitalier d'Erstein : Etablissement partie du GHT BASM

201 lits de Psychiatrie

40 lits D'EHPAD dont une unité de 12 lits d'hébergement renforcé

40 lits d'USLD

Centre Hospitalier d'Erstein Ville : Etablissement partie du GHT BASM

25 lits de SSR

72 lits d'EHPAD

ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace

74 lits MAS de Lingolsheim

40 lits FAM de Hoenheim

32 lits FAM de Duttlenheim.

La PUI assure les activités de gestion, approvisionnement, contrôle détention des médicaments et dispositifs médicaux. Elle participe à la gestion des vigilances réglementaires des médicaments et des dispositifs médicaux et à des actions d'éducation thérapeutique des patients.

La PUI est équipée d'un automate et produit les doses à administrer des formes orales sèches pour tous les patients. Elle est également autorisée à vendre des médicaments au public conformément aux articles L. 5126-9 et R. 5126-57 du code de la santé publique.

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

Répartition du temps : Quotité Etablissement 1/ Quotité Etablissement 2 : 50%/50%
Répartition des jours de présence dans les établissements : sera définie ultérieurement.

Personnes à contacter :

Pour plus d'information :

EPSAN :

Dr Cathy NONNENMACHER
Service de Pharmacie
Etablissement Public de Santé Alsace Nord
141 Avenue de Strasbourg
67170 Brumath.
Tel : 03 88 64 61 52
Mail : cathy.nonnenmacher@ch-epsan.fr

GCSMS :

Dr Anne GUNTZ
Service Pharmacie du GCSMS du Bas-Rhin
13 Route de Krafft
67152 Erstein cedex
Tél : 03 90 64 21 37
Mail : anne.guntz@ch-erstein.fr

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales de l'EPSAN, 141, Avenue de Strasbourg – 67170 BRUMATH

Contact :

M. Frédéric JUNG
Directeur adjoint
Tél : 03 88 64 45 15
Mail : frederic.jung@ch-epsan.fr

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr